Relevé par Neilly le 02/11/2010

**Le 23 février 2001**

# Qui profite du trafic des drogues ?

Reine Degarie

De uottawa.ca/ ICI [archive]

Le trafic des drogues ne profite pas à ceux que l'on croit. Trois grandes périodes marquent son évolution et la dernière, qui se dessine, a de quoi faire frémir.

Selon Line Beauchesne, criminologue à l'U d'O, il est clair que « le marché illicite des drogues actuel est une création occidentale ». Les profits vont essentiellement aux Occidentaux et surtout aux Américains, dit-elle. « Les profits ne vont donc pas aux pays du tiers monde comme on le laisse supposer dans les médias. »

## Première période  l'époque coloniale

La première période s'ouvre avec l'époque coloniale. Les Occidentaux découvrent des consommations très locales et ritualisées de drogues dans leurs colonies. Ils entreprennent d'élargir ces marchés. Les Britanniques commencent avec l'opium en Inde et en Chine, la France suit en Indochine et l'Espagne étend l'exploitation de la coca en Amérique du Sud.

Également, pendant la période coloniale, on cherche de nouveaux médicaments. On transforme l'opium en morphine, principalement pour la médecine de guerre au milieu du 19e siècle, tandis que la coca est transformée en cocaïne utilisée comme premier anesthésique local.

« Les Européens ont à la fois étendu les cultures ainsi que le marché des drogues pour les transformer en concentrés beaucoup plus puissants sous la férule de grands promoteurs : les entreprises pharmaceutiques », précise Mme Beauchesne.

Cependant, vers la fin du 19e siècle, on constate que des pharmacodépendances sont provoquées par l'usage essentiellement médical de ces drogues. « Pourtant, ce n'est pas là que portera la croisade afin de réglementer un commerce éhonté de ces drogues par les compagnies pharmaceutiques », affirme la criminologue.

## Premières interdictions

Elle poursuit : « Les premières conventions internationales, sous l'égide des Américains au début du siècle, seront pour interdire les usages non-médicaux de l'opium et de ses dérivés – interdits qui répondent tant à une croisade morale raciste contre les Chinois, qu'à divers intérêts commerciaux internationaux. Suivra l'interdit de la cocaïne, exploitant le racisme à l'égard des Noirs – qui justifiera l'envoi de la police dans les ghettos – et de la marijuana, exploitant le racisme contre les Mexicains pour mettre un frein aux tentatives de syndicalisation de cette main-d'oeuvre dans le sud des États-Unis. Les premiers interdits en matière de drogues n'avaient rien à voir avec la prévention de leur abus. »

Ces conventions ne pénalisent pas le commerce des pays occidentaux qui continuent de promouvoir des usages non-thérapeutiques de ces drogues dans divers pays : « Par ces conventions, les pays signataires s'engagent à interdire l'usage non-thérapeutique de ces drogues sur leur territoire, mais, ce qu'on sait très peu, on n'interdit pas d'en faire le commerce ailleurs », affirme Mme Beauchesne.

Les pays occidentaux continuent donc leur « commerce » dans les pays du tiers monde tandis que, sur leur territoire, l'interdiction devient « un outil de gestion des quartiers pauvres et des ghettos d'immigrants », explique la criminologue.

**Deuxième période : les services secrets entrent en jeu**

Cette situation dure jusqu'au lendemain de la Deuxième Guerre mondiale, avec la création de l'ONU et les mouvements de décolonisation. C'est la deuxième étape qui s'enclenche, celle des services secrets.

Surtout les États-Unis, mais aussi la France et l'Angleterre, utilisent l'arme de la propagande contre les drogues à des fins géopolitiques, notamment pour empêcher l'expansion du communisme, et financent des groupes locaux à cette fin par l'argent des drogues. Selon Mme Beauchesne, les États-Unis ont financé une partie de la guerre du Vietnam avec l'argent des drogues. Elle ajoute qu'il en va de même encore aujourd'hui. « (Les États-Unis), surtout par le biais de la CIA, font la guerre aux drogues dans les pays où il y a des groupes d'opposants, pour leur enlever des sources financières d'achat d'armes. Par contre, ils font le contraire dans les pays plus sympathiques à leurs visées. »

**Troisième période : les multinationales des drogues**

La troisième période qui prend forme au début des années 1980 voit apparaître des « multinationales du commerce illicite des drogues ». Les yakusas japonais, puis les triades chinoises et la mafia sicilienne s'associent avec la petite dernière, la mafia russe, pour former des réseaux internationaux de trafiquants. Mme Beauchesne constate « qu'ils ont non seulement des réseaux locaux bien implantés – leurs avocats, leurs chimistes, leurs ingénieurs, même leurs réseaux de transport et leurs banques – mais ils réussissent à pénétrer les structures des états et à financer des médias et des bureaucraties pour maintenir l'interdiction des drogues et ainsi préserver leurs marchés. »

D'autre part, souligne la criminologue, « les États-Unis sont devenus les principaux acteurs (à 90 p. cent) de la guerre à la drogue, autant pour des raisons géopolitiques que pour continuer de gérer les problèmes sociaux. »

« La situation s'avère extrêmement dangereuse, poursuit-elle, parce que les grands marchés des drogues sont de plus en plus aux mains de forces relativement autonomes. » La solution viendrait de l'Europe qui, de dire la criminologue, amorce un discours extrêmement fort pour modifier les conventions internationales sur les drogues. « L'enjeu actuel est d'unifier l'Europe sur cet enjeu pour former le seul contre-poids suffisamment fort pour contrecarrer la force américaine et ses intérêts dans la guerre à la drogue. »

*Écrit par Reine Degarie*
Source de uottawa.ca/ ICI [archive]